



Ref : CA2022/23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➔ **Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 17 juin 2022 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,**

*Vu le code de l'éducation,
Vu la délibération CA2021/15 du 26/02/2021,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Etant préalablement exposés les points suivants:

Conformément aux statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne, la commission des statuts de l'université est chargée de procéder à l'examen des projets de rédaction et/ou de modification des statuts et règlement(s) intérieur(s) de l'université et de ses composantes, avant avis du comité technique et leur soumission au conseil d'administration.

Cette instance comprend :

- **2 représentant.e.s de chacune des listes enseignantes représentées au Conseil d'Administration,**
- 1 représentant.e de chacune des sections syndicales représentatives de personnels enseignants de l'université,
- 2 représentant.e.s BIATSS de chacun des syndicats représentés au Comité Technique
- **2 représentant.e.s de chacune des organisations étudiantes représentées au Conseil d'Administration.**

Elle est présidée par le/ la président.e d'université ou par le/la vice-président.e du Conseil d'administration. Le /La Directeur (-rice) général.e des services et le/la responsable de la cellule juridique sont membres de droit de cette commission.

Considérant que par délibération CA2021/15 du 26/02/2021, le conseil d'administration a approuvé, outre la désignation de ses membres permanents précités, la composition nominative de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne ;

Considérant la nécessité de procéder au sein de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne, à l'actualisation :

- de la représentation usagers comme suite aux élections étudiantes aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne en date des 13 et 14/04/2022 ;
- de la représentation d'un(e) représentant(e) du collège A (liste « Montaigne en partage »), comme suite à la cessation anticipée le 02/09/2021 du mandat de Mme Melani au CA dans le collège A (liste « Montaigne en partage »);

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ DÉCIDE :

Article 1:

Sont nommés à la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne, outre les autres membres mentionnés en préambule de la présente délibération, les élus du CA (collège usagers) suivants:

1.1) Représentant (e) désigné (e) au titre de liste « Montaigne en partage » (collège A) :

- Liste « Montaigne en partage »:
- ORTEL Philippe.

1.2) Représentants désignés au titre de chaque liste étudiante représentée au CA:

- Liste « EBM »:
- DUNAS Jessica
- WEIDMANN Antoine

- Liste « Le Poing levé, une jeunesse de luttes ! »:
- DANZON Ella
- LUTZ Jahan

- Liste « Bouge ton campus avec inter'assos »:
- RICOU Benjamin
- DUMAR Apolline

Article 2:

La composition nominative de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne, outre les autres membres mentionnés en préambule de la présente délibération, est modifiée comme suit :

	Représentants des listes enseignantes représentées au CA		Représentants de sections syndicales représentatives de personnel	Représentants « Biats » des syndicats représentés au CT	Représentants « étudiants »
	Collège A	Collège B			
<i>NOM Prénom</i>	(2 représentants/liste) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste « Ensemble ! »: - COSTE Laurent; - (<i>sans objet</i>). ▪ Liste « Montaigne autrement » (collège A): - CHATTI Mounira; - RODRIGUEZ LAZARO Nuria. ▪ Liste « Montaigne en partage » (collège A): - BAUDRY Patrick ; - ORTEL Philippe. 	(2 représentants/liste) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste « Montaigne autrement »: - ANDRÉ-LAMAT Véronique. - GHOUIRGATE Mehdi ▪ Liste « Montaigne en partage »: - DUVERNEUIL Bruno - PERAUD Alexandre 	GAILLARD Aurélia LAHAYE Christelle	BENCHEIKH Ghizlane MALERET Sylvie BARBERON Sylvie GOUVIER Stéphane HAUQUIN Pascal DELERUE Régis DUTHOIT Franck CAZENAVE David LOPEZ Christine	(2 représentants /liste) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste « EBM »: DUNAS Jessica WEIDMANN Antoine. ▪ Liste « Le Poing levé, une jeunesse de luttes ! »: DANZON Ella LUTZ Jahan. ▪ Liste « Bouge ton campus avec inter'assos » : RICOU Benjamin DUMAR Apolline

Article 3:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 17/06/2022.

Membres présents	21
Membres représentés	13
Abstention (s)	0
Votants	34
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	34
Pour	34
Contre	0

Le Président,


Lionel LARRÉ.



24 JUIN 2022

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

24 JUIN 2022